

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 24 juillet 1919

N° 41

L'IMPORTANCE DU SYSTÈME DES CANAUX DU CANADA

Un rapport décrit comment les canaux relient les cours d'eau naturels de la mer à la tête des Grands Lacs.

"La route directe par eau entre Montréal, à la tête de la navigation océanique, et Fort-William et Port-Arthur, sur la rive ouest du lac Supérieur, comprend 74 milles de canaux, avec 48 écluses et 1,155 milles de rivières et de lacs, ou un total de 1,229 milles. La profondeur maximum de l'eau sur ce parcours est de 14 pieds. De Montréal à Duluth, à l'extrémité sud-ouest du lac Supérieur, la distance totale est de 1,354 milles, et de Montréal à Chicago, 1,286 milles. La correspondance des endroits situés à l'ouest et au sud est effectuée avec le chemin de fer Pacifique-Canadien à Fort-William et Port-Arthur, à 6 milles de distance. De Fort-William, la cor-

SEIZE ANNÉES DE TRAFIC SUR LES CANAUX DU CANADA.

Le tableau suivant indique le trafic sur les canaux du Canada, pendant les seize dernières années. Il est tiré du rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux :

	Tonnes.		Tonnes.
1905..	9,371,744	1912..	47,587,245
1906..	10,523,185	1913..	52,053,913
1907..	20,543,639	1914..	37,023,237
1908..	17,502,820	1915..	15,193,803
1909..	33,720,748	1916..	23,583,491
1910..	42,990,608	1917..	22,238,935
1911..	38,030,353	1918..	18,882,619

respondance avec la principale ligne transcontinentale est faite par l'embranchement construit tout d'abord par le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, mais loué et exploité maintenant par les chemins de fer de l'Etat.

"Sur cette route directe, les approches des canaux et des chenaux des rivières intermédiaires sont clairement définis, et sont éclairés au moyen de bouées à gaz, sous le contrôle du département de la Marine et des Pêcheries, ce qui permet une navigation sûre entre les mains de pilotes compétents, le jour et la nuit. Les canaux de Lachine, Soulanges, Cornwall, Welland et du Sault Ste-Marie sont éclairés à l'électricité et mis en action électriquement. Le canal de Farran's-Point est éclairé à l'acétylène.

"Des systèmes mineurs, les canaux

Murray, Trent, Rideau et le canal de la rivière Ottawa peuvent être considérés géographiquement comme des embranchements de la route directe de l'est à l'ouest. Toutefois, dans leur fonctionnement, ces canaux servent pour un trafic d'un caractère plutôt local. Isolée des systèmes déjà mentionnés, la navigation de la rivière Richelieu, de sa jonction avec le St-Laurent à Sorel au lac Champlain, est effectuée au moyen de l'écluse de St-Ours et du canal de Chambly; tandis que dans l'extrême est, le canal de St-Pierre fournit un moyen de communication entre les lacs Bras d'Or de l'île du Cap-Breton et l'océan Atlantique, ainsi que l'explique M. W. A. Bowden, ingénieur en chef du département des Chemins de fer et Canaux, dans le rapport annuel du département pour 1918."

L'USAGE DE LA MARQUE "FABRIQUÉ AU CANADA" SUR LES MARCHANDISES CANADIENNES EXPÉDIÉES OUTRE-MER

La Mission commerciale canadienne à Londres fait à ce sujet une déclaration qui intéresse les exportateurs. Les conditions qui régissent la reprise des relations commerciales avec l'Allemagne.

La Commission commerciale canadienne, à Ottawa, a fait la déclaration suivante, le 15 juillet:

"Un câblogramme reçu de la mission canadienne demande que les marchandises canadiennes expédiées dans le Royaume-Uni portent des marques de commerce ou des descriptions portant des mots indiquant le pays d'origine. L'attention de la mission a été attirée sur des cas où des marchandises venant du Dominion ont été détenues par les autorités de douane, parce qu'elles n'étaient pas conformes à la loi des marques de commerce. La commission reconnaît que les mots: "Produit canadien" ou "Fabriqué au Canada", répondront suffisamment aux exigences. La commission commerciale fait ressortir le fait qu'une telle marque servant à désigner des marchandises canadiennes peut constituer l'un des plus puissants facteurs d'annonce pour nos producteurs et manufacturiers, si la qualité des articles expédiés outre-mer est maintenue à un niveau élevé. Pour les expéditions faites sous la direction de la commission, la marque de commerce "Produit canadien" a été définitivement adoptée par la commission qui la considère comme plus distinctive.

"Comme le commerce avec l'Allemagne et l'Autriche allemande est maintenant permis, des permis d'exportation dans ces pays seront accordés librement par la commission commerciale aux mêmes conditions que pour les autres pays. Un câblogramme reçu de la mission canadienne, le 15 juillet, dit qu'un "permis de commerce avec l'ennemi" a été émis en Grande-Bretagne et que l'expédition de toutes les marchandises qui ne sont pas incrites sur la liste de conservation, est permise sans permis d'exportation individuel.

"La commission commerciale a reçu un renseignement supplémentaire de Washington à l'effet que le

[Suite à la page 3.]

SUCCÈS DES OFFICES DU TRAVAIL CONJOINTS

Beaucoup de chômeurs obtiennent de l'emploi par l'entremise du service combiné.

Le service d'emploi du ministère du Travail fait rapport que les bureaux d'emploi établis en coopération par les gouvernements fédéral et provinciaux a éclipsé tous les records passés, durant la semaine terminée le 21 juin. Les 88 bureaux ont fait rapport que 6,315 personnes avaient été dirigées vers des emplois réguliers durant la semaine, et que 5,544 avaient reçu un emploi permanent. C'est une augmentation de 644 sur la semaine précédente, alors qu'on a trouvé de l'emploi régulier à 4,900 personnes. En outre, 473 emplois fortuits avaient été fournis, comparés à 406 la semaine précédente.

Durant la semaine terminée le 21 juin, on a enregistré 6,723 demandes, dont 583 pour des femmes et 7,040 pour des hommes. Le nombre de vacances dont les employeurs ont donné avis s'est chiffré par 9,635, dont 1,496 pour des femmes et 8,139 pour des hommes. Sur les placements dans des emplois réguliers, 492 ou 8.87 pour 100, étaient des femmes et 5,052 ou 91.1 pour 100 étaient des hommes. Les placements en hommes comprenaient des soldats au nombre de 2,299.

De placements réguliers, l'île du Prince-Edouard a fait rapport de 37, soit une augmentation de 7; la Nouvelle-Ecosse, 2,055, soit une augmentation de 58; le Nouveau-Brunswick, 274, soit une augmentation de 70; Québec, 477, soit une diminution de 22; Ontario, 2,293, soit une augmentation de 418; le

LA FRANCE ABOLIT QUELQUES RESTRICTIONS SUR L'IMPORTATION.

Le journal officiel français de mercredi le 18 juin, contient un décret en date du 13 juin, qui abroge à partir du 20 juin, les restrictions sur les importations en France et en Algérie, à l'exception de certaines marchandises qui sont spécifiées dans une liste annexée au présent décret. Les articles mentionnés dans la liste, qui restent sujets temporairement à la restriction sur l'importation, sont peu nombreux, les classes les plus importantes étant:

Les produits du goudron et les teintures.

Les parfums autres que le savon.

Les fils de laine, de coton, etc.

Les tissus.

Fourrures préparées et confectionnées.

Bijoux et montres, etc.

Instruments de musique.

Il faut tenir compte du fait que l'abolition des restrictions sur les importations auxquelles il est fait allusion plus haut ne s'applique pas aux articles manufacturés dans ou importés des pays européens sujets aux taux de douane du tarif "général" français.

Manitoba, 425, soit une augmentation de 40; la Saskatchewan, 638, soit une diminution de 57; l'Alberta, 585, soit une augmentation de 15; et la Colombie-Britannique, 610, soit une augmentation de 115.

LES RAPPORTS INDIQUENT PLUS D'OUVRAGE DANS PLUSIEURS COMMERCES

Amélioration considérable dans les conditions des emplois dans l'Ontario et Québec.

Le service des bureaux d'emplois du ministère du Travail fait rapport d'une amélioration considérable dans les conditions d'emplois dans l'Ontario et dans Québec, durant les deux dernières semaines de juin:

Le relevé final pour la semaine terminée le 21 juin indiquait que 2,504 firmes de l'Ontario et de Québec, avec un bordereau de paie de 338,056 personnes, avaient diminué leurs personnels de 408 personnes ou 0.12 pour 100, durant cette semaine-là, mais prévoyaient faire une addition nette de 2,069 personnes, ou 0.61 pour 100 durant la semaine suivante. De fait, cette prévision s'est plus que réalisée selon les rapports préliminaires pour la semaine terminée le 28 juin. Les 2,023 firmes, dont les rapports ont déjà été compilés, indiquaient le 28 juin un bordereau de 285,687 personnes, soit une augmentation réelle de 2,287 personnes, ou 0.81 pour 100 durant la semaine. De plus, ces mêmes établissements, durant la semaine se terminant le 5 juillet, s'attendaient à faire dans leur personnel une nouvelle augmentation nette de 1,558 personnes, ou 0.55 pour 100.

AMÉLIORATION SATISFAISANTE.

Durant la semaine finissant le 28 juin, les industries en augmentation (celles qui ont enregistré une augmentation

[Suite à la page 3.]